



FO DÉFENSE ALERTE LES OUVRIERS DE L'ÉTAT !

Un “trop-perçu” va vous être réclamé en 2026

Suite à une erreur de calcul de la paie dans l'applicatif comptable de la DGFIP PAYSAGE (PAYe Sécurisé des Agents de l'Etat), faisant suite aux dernières augmentations, les Ouvriers de l'État du ministère des Armées ont perçu depuis janvier 2024 une rémunération légèrement supérieure à celle prévue par les textes officiels.

FO Défense avait déjà alerté l'administration dès le mois de juillet 2024 sur des anomalies dans le versement des rémunérations, notamment pour les Ouvriers de l'État en Guyane. Ces signalements avaient conduit à une correction des taux de paiement pour l'ensemble du personnel de Guyane. Malheureusement, cette problématique s'avère aujourd'hui bien plus large et concerne désormais tous les Ouvriers de l'État du ministère.

Le ministère des Armées et la DGFIP ont reconnu une erreur dans le paramétrage du système de paie PAYSAGE. Une correction technique est envisagée, mais elle ne serait pas mise en œuvre avant mi-2026 et ne serait pas rétroactive. L'administration prévoit d'effectuer un recouvrement des sommes indûment versées à partir de la paie de janvier 2026, chaque agent recevant une lettre individuelle indiquant le montant à rembourser. Selon les estimations, les sommes réclamées pourraient être comprises entre 50 et 200 euros par an et par agent, selon les situations individuelles.

FO Défense participera prochainement à une réunion spécifique au cours de laquelle la procédure de recouvrement sera détaillée et des informations complémentaires seront apportées par l'administration. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette rencontre et des décisions qui en découleront.

Pour FO Défense, ces dysfonctionnements ne sont pas le fait des agents, mais bien d'erreurs de paramétrage de la DGFIP.

Pour **FO Défense**, ces défaillances sont le résultat direct de la réduction constante des moyens alloués à la Fonction Publique et des années de politiques d'austérité ayant conduit à des suppressions d'effectifs, à une perte d'expertise et à une fragilisation des services publics.

FO Défense considère qu'il est inacceptable que les personnels subissent financièrement les conséquences de défaillances administratives connues depuis plus d'un an.

FO Défense exige la suspension immédiate du recouvrement et la prise en charge intégrale de cette erreur par l'administration.

FO Défense suivra attentivement ce dossier et interviendra à chaque étape pour vous informer et défendre les droits et les intérêts des Ouvriers de l'État.

Paris, le 10 octobre 2025.

SYNDIQUEZ VOUS ET REJOIGNEZ FO Défense

Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 05 86
www.fodefense.com

